





Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement		
Version 1.0	PAGE 1/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation	
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT		
Référence RGF : XXX				

DOCUMENTUM est la seule base de référence des documents applicables

Rôle	Nom Prénom	Fonction/Entité	Date/Visa
Rédacteur*	COLIN Soizic	Ingénieur Sûreté LOG	05/05/22 
Vérificateur*	TUDELA Perrine	RSI	4/05/22 
Approbateur*	THEBAUT Jocelyn	Chef d'Installation DEX/LOG	04/05/22 

DIFFUSION DU DOCUMENT*		
Destinataires internes pour <u>APPLICATION</u>	Destinataires internes pour <u>INFORMATION</u>	Destinataires externes
D3SE-PP/SEO/DEX/CLO DEX/LOG D3SE-PP/DPT	D3SE-PP/SEO D3SE-PP/SEM PCD-L D3SE-PP/SEP	ASN/DRC ASN/Division de Lyon IRSN Les Angles

TABLEAU DE SUIVI DES REVISIONS*		
Version	Date	Motif de la création, Désignation et origine des modifications
1.0		Création

SUIVI DES REVUES* - Périodicité de revue (en année) : 5 ans					
Date	Décision suite à la revue (cocher)		Visa		
Echéance de revue	Applicable sans révision	Document à réviser	Date	Nom/ Fonction	Visa

Classement du document : Etablissement* : TRICASTIN Activité* : Logistique Sous activité : Activité liée :	Accès au document* : Limité à l'activité	Confidentialité* : Normale Dual Use <input type="checkbox"/>
Numéro d'affaire :		
Satellite/BTL :		
Domaine d'expertise : D03 - Sûreté		

* A renseigner obligatoirement et en cohérence avec choix proposés par DOCUMENTUM

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 2/13	<i>Installation :</i> INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Règles Générales d'Exploitation
<i>Ancien Code :</i> XXX		<i>Objet / Titre*</i> : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
<i>Référence RGF :</i> XXX			

SOMMAIRE

1	<i>PREAMBULE</i>	5
2	<i>DISPOSITIONS POUR L'EXPLOITATION DE L'INB FLEUR</i>	6
3	<i>DISPOSITIONS GENERALES POUR LA MAITRISE DES RISQUES</i>	6
3.1	Dispersion de substances radioactives ou dangereuses	6
3.2	Exposition aux rayonnements ionisants.....	8
3.3	Incendie.....	9
3.4	Collisions et chutes de charge	9
3.5	Transports internes	10
3.6	Perte de l'alimentation électrique	10
3.7	Séisme	10
3.8	Inondation externe.....	10
3.9	Aléas météorologiques.....	10
3.10	Explosion externe	11
4	<i>DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A L'ENTREPOSAGE DE SUBSTANCES RADIOACTIVES (DECHETS OU MATIERES VALORISABLES)</i>	11
4.1	Organisation et gestion des parcs	11
4.2	Contrôles.....	12
4.3	Effluents et déchets.....	12
5	<i>CONSIGNES PARTICULIERES</i>	13
5.1	Opérations de pesée.....	13
5.2	Transports internes	13

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Associations « matières/emballages » du parc P36.....	6
Tableau 2 :	Contrôles réalisés sur l'INB FLEUR.....	12

Liste des figures

Figure 1 :	Schéma des domaines de fonctionnement.....	5
Figure 2 :	Conséquences lors de leur gerbage/dégerbage.....	7
Figure 3 :	Angle de la barrière biologique.....	8

Glossaire

Formulaire TRICASTIN-11-000516 v. 14.0

En application de la procédure TRICASTIN-11-000835

<i>Référence*</i> :		Orano Chimie-Enrichissement	
TRICASTIN-21-007259		<i>Installation</i> :	<i>Type de document*</i> : Règles
Version 1.0	PAGE 3/13	INB FLEUR	Générales d'Exploitation
<i>Ancien Code</i> : XXX		<i>Objet / Titre*</i> : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
<i>Référence RGF</i> : XXX			

ALARA	: As Low As Reasonably Achievable
APA	: Appareil de Prélèvement Atmosphérique
APVR	: Appareil de Protection des Voies Respiratoires
ASN	: Autorité de Sûreté Nucléaire
DEX	: Öâ!^&câ [} ÁâqÒç] [äæcâ [}
DIMR	: Ö [••â!ÁâqQ } c^!ç^ } câ [} Á^ } Á T â â^~ÁÜæââ [æ&câ-
ED	: Exigence définie
FEM/DAM	: Øâ&@^ÁâqÒçæ ~æcâ [} Áâ^Á æÁ T [ââ-â&æcâ [} ÁDÁÖ^ { æ } á^ÁâqCE~c [â•æcâ [} Áâ^Á æÁ T [ââ-â&æcâ [}
INB	: Installation Nucléaire de Base
INBS	: Installation Nucléaire de Base Secrète
LOG	: Logistique
PT	: Prescriptions Techniques
RGE	: Ü- * ^•ÁÖ... } ...!æ ^•ÁâqÒç] [äæcâ [}
RGTI	: Règles Générales des Transports Internes
RS	: Rapport de Sûreté
RSE	: Réseau de Surveillance Environnementale
RTIR	: Règlement des Transports Internes Radioactifs
SEI	: Seuil des Effets Indésirables
SMS	: Séisme Majoré de Sécurité
U APP	: Uranium Appauvri
U NAT	: Uranium naturel
UPMS	: Unité de Protection de la Matière et du Site
URT	: Uranium de Recyclage issu du Traitement des combustibles usés

Références

- [1] Arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base
- [2] TRICASTIN-19-005597 - Procédure de gestion des situations incidentelles du secteur DEX/LOG . v2.0 du 18/12/2020
- [3] TRICASTIN-16-005720 à TRICASTIN-16-005729 - Règles Générales de Radioprotection - v1.0 du 22/01/2018
- [4] TRICASTIN-12-004363 . Règles Générales des Transports Internes . v3.0 du 26/02/2015
- [5] Règlement des Transports Internes Radioactifs (RTIR)
 - TRICASTIN-18-019353 . Volume A . 16/06/2015
 - TRICASTIN-18-019355 . Volume C . 25/06/2015
 - ANC Pie-11-001038 . Volume D . 25/06/2010

Formulaire TRICASTIN-11-000516 v. 14.0

En application de la procédure TRICASTIN-11-000835

<i>Référence*</i> :		Orano Chimie-Enrichissement	
TRICASTIN-21-007259		<i>Installation :</i>	<i>Type de document*</i> : Règles
Version 1.0	PAGE 4/13	INB FLEUR	Générales d'Exploitation
<i>Ancien Code</i> : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
<i>Référence RGF</i> : XXX			

TRICASTIN-18-019356 . Volume E . 25/06/2010
TRICASTIN-18-019357 . Volume F . 25/06/2010

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 5/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

1 PREAMBULE

Le domaine de fonctionnement autorisé est défini par :

- < L'installation doit fonctionner dans le respect des RGE et prescriptions techniques,
- < En cas de défaillance, une action corrective doit être mise en œuvre pour revenir dans le domaine de fonctionnement normal. Ces défaillances sont définies par :

Le domaine de fonctionnement autorisé est considéré comme le seul domaine à risque acceptable. Ce domaine est concrétisé par des Prescriptions Techniques (PT) et Exigences Définies (ED). Ces PT et ED découlent des analyses de sûreté du rapport de sûreté et des autorisations de sûreté.

Les situations de fonctionnement dégradé et incidentel sont présentées au chapitre 8 et doivent être maintenues dans un état sûr.

Le schéma suivant présente les différents domaines de fonctionnement.

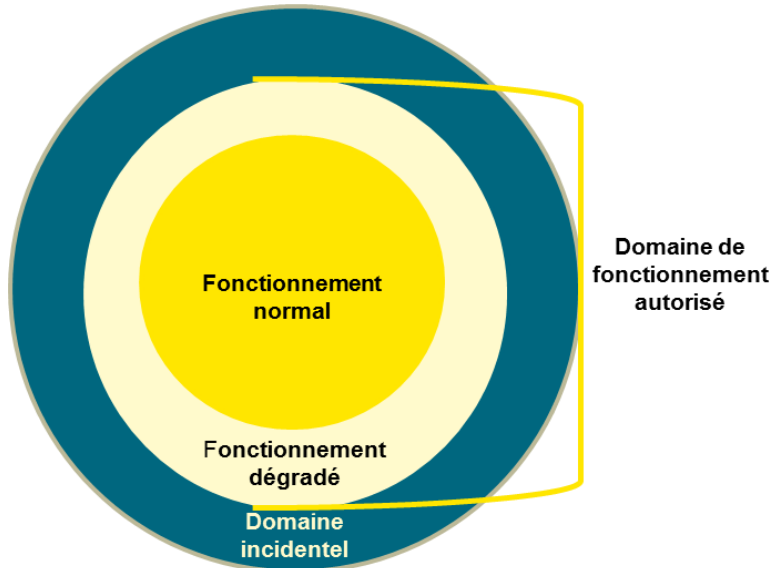


Figure 1 : Schéma des domaines de fonctionnement

Toute situation en dehors du domaine de fonctionnement autorisé est considérée comme incidentelle.

Les exigences de sûreté sont présentées dans le chapitre 8.

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 6/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

2 DISPOSITIONS POUR L'EXPLOITATION DE L'INB FLEUR

Le stock de matière sous forme d'oxyde d'uranium est de 31 416 tonnes d'uranium sous forme d'oxyde d'uranium.

La surface de stockage est de 1000 m².

Tout ou partie de ces matières peut sortir de l'entreposage pour traitement ou vente. La surface ainsi libérée sera réutilisée pour entreposer d'autres matières dont les caractéristiques (isotopies, formes physico-chimiques, emballages) sont autorisées dans le respect de la capacité massique autorisée.

Les divers emballages entreposés, leurs caractéristiques et les contraintes associées sont donnés dans le Tableau 1.

Matières	UO ₂ enrichi			
Forme Physico-chimique	U ₃ O ₈ URT		U ₃ O ₈ APP	UO ₂ NAT
Emballage	Fûts métalliques de type F200	Flacons à l'échantillonnage dans fûts métalliques de type F30	Conteneurs cubiques DV70	Fûts métalliques de type F110
Mode d'entreposage	Fûts (Ti < 1 %) 0 à 10 niveaux	Flacons d'échantillons (Ti < 1 %) 0 à 10 niveaux	Conteneurs cubiques DV70 (Ti < 0,5 %) 0 à 10 niveaux	Fûts (Ti < 0,715 %) 0 à 10 niveaux
Critère de contamination surfacique	- 100 Bq/m ² (U) - 100 Bq/m ² (Pu)		- 100 Bq/m ² (U) - 100 Bq/m ² (Pu)	

Tableau 1 : Associations « matières/emballages » du parc P36

3 DISPOSITIONS GENERALES POUR LA MAITRISE DES RISQUES

3.1 Dispersion de substances radioactives ou dangereuses

Les emballages assurant le confinement statique des matières entreposées présentent un risque de dissémination.

La qualité du confinement en fonctionnement normal permet d'assurer le respect des limites citées dans le Tableau 1 pour la contamination surfacique.

Vis-à-vis du risque de dispersion de substances radioactives :

- la dispersion de matière à l'extérieur du site est interdite,
- l'emballage « présent en début de chapitre,
- une vérification de l'intégrité des emballages par l'exploitant est effectuée trimestriellement,

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 7/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

- < des contrôles supplémentaires sont également réalisés : contrôle quinquennal pour les DV70, surveillance des lots témoins de fûts,
- < de contamination des lots témoins de fûts, :
- < l'exploitation est soumise à un contrôle d'absence de contamination,
- < une mesure annuelle de surveillance de la nappe alluviale est réalisée,
- < les portes et portails sont maintenus fermés hors exploitation,
- < l'entreposage est organisé afin de permettre la surveillance de l'intégrité des emballages,
- < la présence de bâtiments permet de limiter la dispersion de matière dans l'air,
- < le gerbage et le dégerbage des DV70 du 3^{ème} niveau des rangées 0 à 3, respecte les consignes suivantes :
 1. fermeture des ouvertures de la cabine (fenêtres) lors de la manutention,
 2. ...
 3. ...

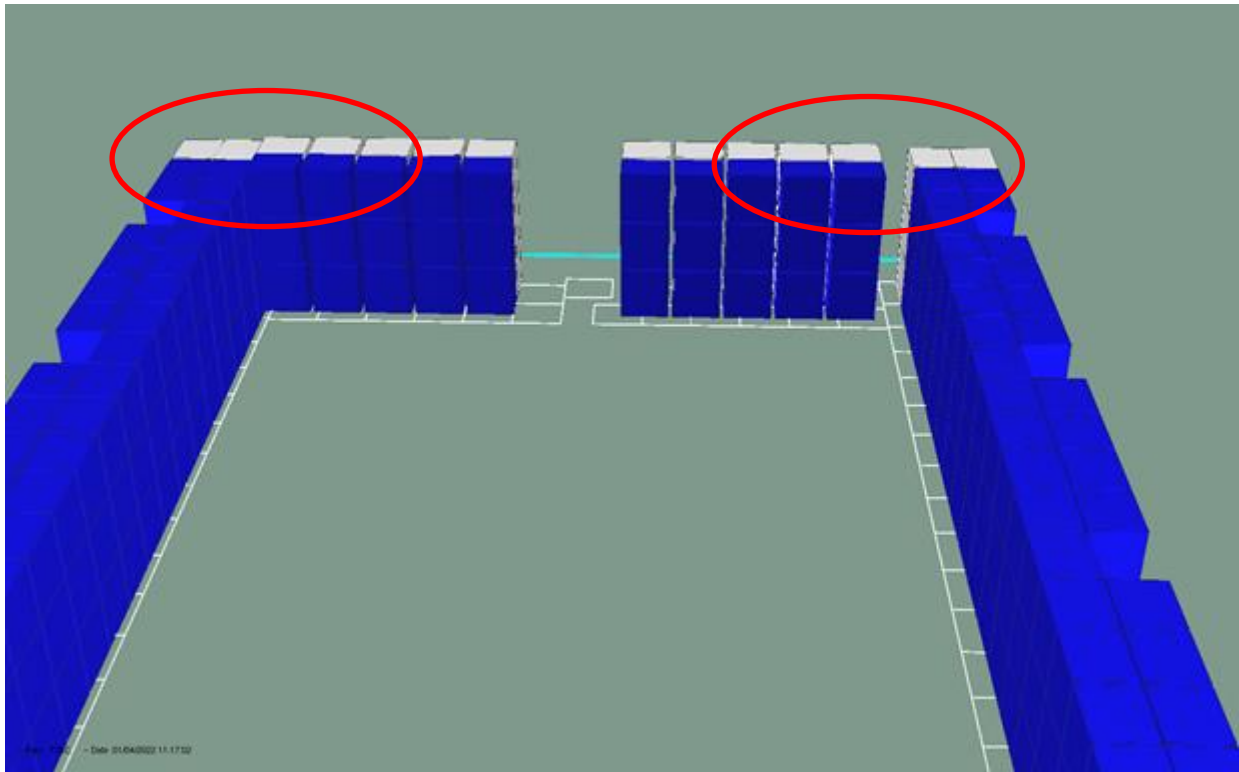


Figure 2 : Vue 3D de l'entrepôt montrant des rayonnages bleus. Deux zones sont encadrées en rouge, correspondant aux zones de surveillance mentionnées dans le texte.

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 8/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

La Figure 3 ci-dessous présente les rangées de DV70 (en gris) situées dans les angles de la barrière radio| [*â ~ ^Á] [~ !Á | ^• ~ ^ | ^• Á | ^Á Ç [| ~ { ^Á â q ^ Ç } [• á cã [} Á â ~ Á c ! æ ç æ ä | | ^ ~ ! Á s e r a i t r é d u i t ^ } Á & æ • Á â ^ Á & @ ~ c ^ Á â q ~ } Á â e c e s e m b a l l a g e s (! æ ^ [} Á â q ^ Ç } [• á cã [} Á • ^ ! æ ä c ä } ~ ... ! â ^ ~ ! Á e Á H É Í Á {) .

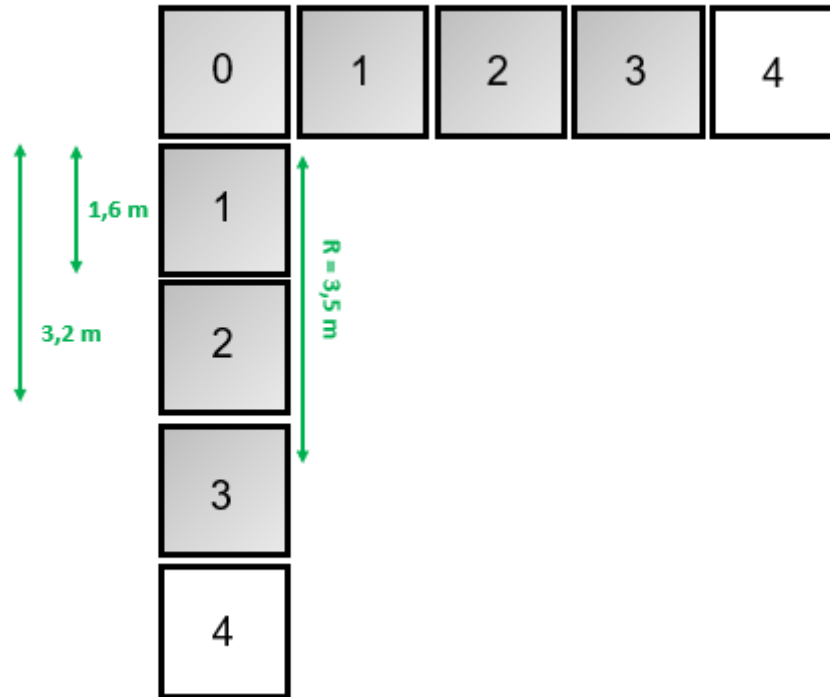


Figure 3 : Angle de la barrière biologique

3.2 Exposition aux rayonnements ionisants

Š•Á | ä } & ä] æ | ^• Á â ä • [] • á cã [} • Á ! ^ | æ ç æ ^• Á æ ~ Ç Á ! â • ~ ^• Á | ä ... • Á e Á | q ^ Ç [] • á cã [} Á æ ~ Ç Á r a y o n n e m e n t s i o n i s a n t s o n t :

- < | ^• Á & [} c ^ ^ ~ ! • Á â ^ Á c ^] ^ Á Ö X Í € Á & [} c ^ } æ Ç Á â ^ Á | q W V O e a p p a u v r i u t i l i s é s c o m m e p r o t e c t i o n r a d i o l o g i q u e s o n t e n t r e p o s é s e n p é r i p h é r i e d e s z o n e s d ' e n t r e p o s a g e d e m a t i è r e s i s s u e s d u r e t r a i t e m e n t ,
- < la protection est assurée par des DV70 empilés sur 3 niveaux, en] ... ! ä] @ ... ! â ^ Á â ^ Á | æ Á : [} ^ Á â q ^ } c ! ^ [] • æ * ^ É
- < au sol, seul le type WL Renforcé est autorisé,
- < l æ Ä { æ • • ^ Á { ä } ä { æ | ^ Á } ^ c c ^ Á } æ ! Á } ä ç æ ~ Á â q ^ {] ä | ^ { ^ } c Á â ^ Á Ö X Í € Á ^ • c Á | æ Á • ~ ä ç æ } c ^ :
 - o 3^{ème} niveau : 8 tonnes,
 - o 2^{ème} niveau : 10 tonnes,
 - o 1^{er} niveau (sol) : 10 tonnes,
- < le merlon érigé aux abords du parc P36 réduit | q ä ! ! æ ä ä æ cã [} É
- < i | Á } ± ^ Á æ Ä] æ • Á â ^ Á [] • c ^ Á â ^ Á c ! æ ç æ ä | Á ^ ! { æ } ^ } c Á â æ } • Á | ^ Á } æ ! & Á U H Í É
- < la surveillance du personnel est assurée par dosimétrie à lecture différée et opérationnelle, conformément à la réglementation,

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 9/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

- < ~ }Á&[]c!f|^Áá^Á|q^ç []•âcâ []}Á^çc^!|}^Á^•cÁæ••~!...Á^}Á]...!â]@...!â^Á á^•Á àécâ { ^ }c•Á á~Á]æ!&Á ÚH ÎÉÁ eÁ|qæâá^Á á^•Á
moyens suivants :
 - o des dosimètres à lecture différée témoins de zone,
 - o á^•Á { ^•~!^•Á] []&c^~^|^•Á]æ!Á !æâææ { ...c!â^Á áqæ { àâæ }&^Á ç []â }c•Á]æ!câ&~|â^!•Á áqâ!;æââæcâ []D en périphérie du parc et en limite de propriété,
 - o des dosimètres à lecture différée au niveau des portails et sur leur face opposée,
 - o des dosimètres à lecture différée en limite de propriété, inclus dans le réseau de surveillance environnementale (RSE) de la plateforme Orano Tricastin.
- < le principe ALARA est appliqué afin de limiter la dosimétrie du personnel,
- < ~ }ÁÔQTÚÁ^•cÁ!...ââ*...ÉÁ•âÁ^• []â}ÉÁ []!•Áâq []...!æcâ []}•Á]æ!câ&~|â-!^•É
- < les procédures de réception et les vérifications effectuées sur les emballages permettent de respecter les caractéristiques des matières entreposées dans les bâtiments de lqQÞÓÁØŠÓWÜÈ

3.3 Incendie

Š^•Áââ• []•âcâ []}•Á!^|æcâç^•Áæ~Á!â•~^Áâqâ}&^}ââ^Á• []c :

- < l'introduction de toute matière combustible susceptible de réagir autre que celles décrites dans le rapport de sûreté est interdite,
- < lq^}c!^ []}•æ*^Á á^•Á •æ&•Á á^Á á...&@^c•Ác^&@ [] []*â~^•Á^•cÁ!...æ!â...Á•~!Á á^•Á^ {]|æ&^ { ^ }c•Á á...ââ...•Á^cÁ~ []cÁ lq []âb^cÁâq~}^Á...çæ&~æcâ []!... *~|â-!^É
- < les feuilles de vinyle et matériaux utilisés seront préférentiellement de classe M0 ou M1,
- < les produits de décontamination ou dégraissage utilisés éventuellement pour les opérations ponctuelles sont ininflammables,
- < le stationnement des engins de manutention dans le parc hors période d'exploitation est interdit, il est uniquement autorisé sur les aires de chargement/déchargement dédiées,
- < |^•Á^} *â}•Áá^Á { æ }~c^}câ []}Á- []cÁ|q []âb^cÁâq~}Á& []c!æcÁâq^}c!^câ^}Á]...!â []ââ~^,^,
- < la demande d'un permis de feu en cas d'utilisation de techniques susceptibles de créer des points chauds est systématique,
- < |æÁ]!...•^}&^Áâq^çcâ}&c^~!Á•~!Á|^•Á^} *â}•Áá^Á { æ }~c^}câ []}Á^•cÁ []â!â*æc []â!^Á^cÁâ []âcÁ-c!^Áç...!â-â...^Áæ~Á { [] []cÁá^Á la prise des engins,
- < |æÁ]!...•^}&^Áâq^çcâ}&c^~!Áâæ}•Á|^•Áàécâ { ^ }c•Á^•cÁ []â!â*æc []â!^ÉŠ^•Á^çcâ}&c^~!Á]!...•^}c•Áâæ}•Á|^•Áââ~...!^}c•Á bâtiments sont de type à poudre et à eau pulvérisée. Afin de prévenir le gel des extincteurs, un additif est présent,
- < ^}Á&æ•Á áqæâ•^}&^Á áq~}Á^çcâ}&c^~!Á { []â!^ÉÁ lqWÚTÚÁ á []âcÁ-c!^Á]!...ç^}~^Á æ-â}Á á^Á { ^cc!^Á^}Á]|æ&^Á á^•Á dispositions compensatoires adaptées,
- < |^•Á]æ|^cc^•Áâq^}c!^ []}•æ*^ des fûts sont en matières non combustibles,
- < le merlon bordant le parc fait lq []âb^cÁ á^Á á...à! []~••æâ|æ*^•Á]!...ç^}câ-•Á!... *~|â^!•ÉÁ Š^Á [] []} *á^•Á ç []â^•Á á^Á circulation la végétation est également entretenue de manière régulière.

3.4 Collisions et chutes de charge

Les dispositions relatives au risque de collisions et chutes de charge sont :

- < |^Á] |æ}Áâq^}c!^ []}•æ*^Áç : []es de passage et d'exclusion) est respecté,
- < les engins de manutention sont adaptés aux emballages à manutentionner,
- < un système de sécurité garantit le maintien de la charge manutentionnée,
- < le système hydraulique est sécurisé en cas de fuite de fluide hydraulique,
- < la manutention est effectuée par du personnel qualifié ayant reçu une formation adaptée,

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 10/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

- < si ils sont utilisés, les engins de manutention et les outils de préhension sont vérifiés quotidiennement lors de la première utilisation,
- < les engins de manutention et les outils de préhension sont contrôlés périodiquement,
- < la manutention des emballages se fait au plus près du sol,
- < la circulation des engins se fait à vitesse limitée.

3.5 Transports internes

Les dispositions de maîtrise des risques relatives aux transports internes sont traitées dans le chapitre 11 des présentes RGE.

3.6 Perte de l'alimentation électrique

Les pertes de l'alimentation électrique sont :

- < la perte des Appareils de Prélèvements Atmosphériques (APA) : la tolérance est de 15 jours. La reprise de l'exploitation est soumise à un contrôle d'absence de contamination,
- < la perte de l'éclairage.

3.7 Séisme

Les dispositions relatives au risque sismique pour les parcs couverts sont :

- < les matériels autres que les éléments constitutifs des bâtiments ne doivent pas constituer un projectile en cas de séisme,
- < les empilements de fûts cylindriques et de conteneurs de type DV70 sont stables en cas de SMS+30%,
- < seuls les DV70 de types W/WL/WL Renforcé sont autorisés dans les empilements,
- < le type de DV70 situé au-dessus, avec les générations suivantes : le type WL Renforcé est de génération plus récente que le type WL, qui lui-même est de génération plus récente que le type W.

3.8 Inondation externe

Les dispositions relatives aux risques liés aux inondations externes sont :

- < les parcs couverts sont :

3.9 Aléas météorologiques

Les dispositions relatives aux risques liés aux aléas météorologiques (vents violents et tornades, chutes de neige, températures exceptionnelles et foudre) sont :

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 11/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

- < les bâtiments sont dimensionnés :
 - o eA|qæ|...æÁç^}c•Áçâ [|^ }c•Á^cÁc [| }æâ^•Á•^| [}Á|qÒ~ | [& [á^ÁFÉÁ
 - o eA|qæ|...æA&@~c^Aâ^A}^ã*^Á•^| [}Á|qÒ~ | [& [á^ÁFÉ
- < |q...cæcÁá^• charpentes métalliques est contrôlé tous les 10 ans,
- < |^•Ác [âc~ |^•Áâ^•Áàéçâ { ^ }c•Á- [}cÁ|q...cæcÁâq~ }Á& [}c|f|^Á }...iâ [áâ~ ^É
- < en cas de vents violents établis supérieurs à 100 km/h :
 - o les engins de manutention sont évacués dans des zones dédiées,
 - o les opérations âq^ø [| [âcæcâ [}Á • [}cÁ â }c^!ââc^•Á b~•~qeÁ !^c [^!Á á^Á & [}ââcâ [}•Á { ...c... [| [| [*ã~ ^•Á
- < favorables sauf opérations exceptionnelles nécessaire au fonctionnement des installations de production. Dans ces cas de figure, les conditions de transport/manutention sont définies au c|æç^!•Áâq~ }^Á& [{ { â••â [}Áâ^Á•^!^c...Á [^Á }æ!AØÓTÐÓËTÉ
- < en cas de chutes de neige supérieures à 5 cm et sans possibilité de déneigement, salage, etc., les opérations de manutention et de transports internes sont interdites,
- < en cas de route verglacée et sans possibilité de salage les opérations de manutention et de transports internes sont interdites,
- < les APA sont équip...•Áâq~ }Á•^•c- { ^Á }æ!æ- [^!ÁÉ
- < les bâtiments sont équipés de protections adaptées contre les effets directs de la foudre :
 - o mise en liaison équipotentielle des bâtiments et structures,
 - o raccordements des bâtiments au réseau de terre site,
 - o mise à la terre des équipements électriques.

3.10 Explosion externe

Š^•Áââ• [•âcâ [}•Á!^|æçç^•Áæ~Á!â•~^Áâq^ø [| [•â [}Á^øc^! }^Áreposit sur le dimensionnement des structures des bâtiments à une surpression incidente de 30 mbar.

4 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A L'ENTREPOSAGE DE SUBSTANCES RADIOACTIVES (DECHETS OU MATIERES VALORISABLES)

4.1 Organisation et gestion des parcs

Š^Á }æ!&áq^}c|^ [•æ*^ÁÚHÎÁ^•cÁ [!*æ}â...Á•^| [}Á|^Á] !incipe suivant :

- < r^•] ^&cá^•Á&!âc-!^•Áâ^Á] | [] !^c...!æââ [| [*ã~ ^Á^cÁâqâ!;æââæcâ [}Ác^!•Á~ ^Áâ...â}â•Áâæ}•Á|^ÁÜ-*|^ÁÖ...}...!æ|^•Á de Radioprotection [3]ÉÁŠ [!•~q~ } emballage présente des valeurs non conformes en contamination, il -æâcâ|q [àb^cÁâq~ }^Áâ...& [}cæ { â }æcâ [}É

W|^Á { àæ|æ*^Áâ [âcæç [á!Á [à!â*æc [á!Á { ^ }cÁ~ }^Áæâ!^••Á^øâ•cæ }c^ÉÁ^cÁâ|Á }^Á] ^~cÁ^Áæç [á!Á~q~ }Á•^~|Á& [}c^ } ^!ÁeÁ~ }^Á même adresse. Les emballages sont repérés par une adresse constituée du :

- < numéro de bâtiment,
- < numéro de file,
- < numéro de rang,
- < niveau.

Les marquages au sol sont concrétisés par des emplacements délimités à la peinture et dont les relevés figurent sur des plans relatifs à chaque bâtiment.

Les emballages sont gérés individuellement. Pour ce faire, les conteneurs sont identifiés par :

- < le type,

Référence* : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 12/13	Installation : INB FLEUR	Type de document* : Règles Générales d'Exploitation
Ancien Code : XXX		Objet / Titre* : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
Référence RGF : XXX			

- < le numéro dans le type,
- < le propriétaire,
- < la tare gravée dans certains cas.

4.2 Contrôles

Le parc P36 est soumise à différents contrôles présentés dans le Tableau 2 suivant (liste non exhaustive).

Organisme exerçant le contrôle	Objet du contrôle	Nature du contrôle
Département de Protection des Travailleurs	Emballages	Contrôle des parois des emballages (logique transport) Contrôle des niveaux de contamination surfacique
	Parc	Contrôle mensuel de contamination surfacique
	Personnel	Contrôle trimestriel et opérationnel (quotidien)
Exploitant DEX/LOG	Emballages et parc	Contrôle destructif quinquennal sur DV70 Surveillance renforcée sur les lots témoins Programme de surveillance des emballages
DOUANES	Matières sous douanes	Contrôle quantitatif
IRSN	Stocks matières	Inventaire
EURATOM	Stocks matières sous contrôle	Inventaire
Autorité de Sûreté	Parc	Inspections sûreté
D3SE-PP	Parc / Stocks matières	Inspections sûreté et comptabilité matière
	Parc	Inspections sûreté (interne 1 ^{er} niveau)

Tableau 2 : Contrôles réalisés sur l'INB FLEUR

4.3 Effluents et déchets

Le parc P36 est soumise à différents contrôles présentés dans le Tableau 2 suivant (liste non exhaustive).

<i>Référence*</i> : TRICASTIN-21-007259		Orano Chimie-Enrichissement	
Version 1.0	PAGE 13/13	<i>Installation</i> : INB FLEUR	<i>Type de document*</i> : Règles Générales d'Exploitation
<i>Ancien Code</i> : XXX		<i>Objet / Titre*</i> : RGE DE L'INB FLEUR – CHAPITRE 4 – EXIGENCES D'EXPLOITATION - DOMAINE DE FONCTIONNEMENT	
<i>Référence RGF</i> : XXX			

La gestion des déchets est traitée au chapitre 10 des présentes RGE.

5 CONSIGNES PARTICULIERES

5.1 Opérations de pesée

des pesées. Celles-ci sont effectuées systématiquement sur tout emballage arrivant ou quittant la plateforme Orano Tricastin.

Les pesées des fûts (F200, F110) sont effectuées par le personnel formé et habilité travaillant en poste. Les zones de pesée permettant de contrôler le poids des fûts URT en provenance de W₃O₈ et de WU₂ NAT est

A la fin de chaque poste, un état des poids bruts issus des pesées réalisées est transmis pour saisie dans le système informatique.

5.2 Transports internes

Les opérations de transports internes respectent les exigences définies dans les Règles Générales des Transports Internes (RGTI) [4] sur le périmètre INB et du Règlement des Transports Internes Radioactifs (RTIR) [5] sur le périmètre INBS (certaines routes du nord du site).

Le transport comprend toutes les opérations et conditions associées au mouvement des marchandises dangereuses par les voies de circulation du site ouvertes à la libre circulation.